

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

Comité de Direction - Séance du 01 Avril 2021

Le Jeudi 01 Avril 2021 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté s'est réuni à la salle d'animation et des fêtes de FIRMI, en raison des prescriptions sanitaires liées à la crise du covid-19, sous la Présidence de Mr Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	17
Membres du Comité de Direction suppléés :	08
Date de convocation :	25/03/2021

Etaient présents :

-Collège des élus communautaires titulaires : M. Jean-Pierre BALDIT, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, M. Pierre TIEULIE, M. Roland JOFFRE M. Jean-Michel REYNES.

-Collège des élus communautaires suppléants : Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, Mme Laurence WENZEK, Mme Cécile PRONZAC.

- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires : M. Nicolas JACQUEMIN, M. André ROMIGUIERE, Mme Sophie ROUDIL.

- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants : M. Bruno GIMENEZ, Mme Florence AUBLE, M. José DEWIT, M. Francis MAZARS.

Etaient absents excusés :

-Elus communautaires Titulaires : M. Laurent ALEXANDRE, Mme Virginie AGUIAR.

-Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants : Mme Monique ROBERTIES, Mme Bérangère ROLS, Mme Stéphanie ROQUES, M. Jean-Pierre VAUR, M. Claude CHASTAND, Mme Sabine GODIN, M. Marc PORTE, M. Christian BERNAD, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

CONTRATS DU PERSONNEL PERMANENT

Pour l'année 2021, un accord relatif à la valeur du point a été signé entre les partenaires sociaux de la branche des organismes de tourisme portant sur **l'augmentation de la valeur du point et sur la revalorisation des indices plancher.**

Au 01/01/2021 le point indice est porté de 1.142 € à 1.144 €.

Grille des Indices planchers et rémunérations :

Echelon	Indice plancher 2021	Rémunération minimale
1.1	1367	1563,85
1.2	1436	1642,78
1.3	1509	1726,30
2.1	1579	1806,38
2.2	1719	1966,54
2.3	1829	2092,38
2.4	2169	2481,34
3.1	2429	2778,78
3.2	2829	3236,38
3.3	3379	3865,58

Parallèlement une réflexion a été menée sur 3 agents de l'Office de Tourisme de droit privé à qui, ont été attribués un échelon suite à la fusion des Offices de Tourisme en 2017, inchangé depuis et qu'il convient de revoir et de réajuster en fonction de la grille de Qualification de la fonction Employés et de leurs compétences.

Actuellement	Nouvelle proposition soumise au Comité de Direction à compter du 01 07 2021
<p>-2 agents échelon 1.1 – indice 1367 Agents d'accueil <i>Exécution de tâches ne faisant pas appel à une compétence particulière</i></p> <p>-1 agent échelon 1.2 – indice 1436 Agent d'accueil et guide conférencière <i>Exécution de tâches faisant appel à des savoirs précis et sectorisés</i></p>	<p>- 2 agents échelon 1.2 – indice 1438 <i>Exécution de tâches faisant appel à des savoirs précis et sectorisés</i></p> <p>- 1 agent échelon 1.3 – indice 1509 <i>Exécution de tâches complexes faisant appel à des savoirs multiples ou de la polyvalence</i></p>

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, valide la nouvelle proposition d'échelon et d'indice correspondants à la qualification et aux compétences des agents correspondants, ceci à compter du 01/07/2021.

Ainsi délibéré à FIRMI, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
 Publiée le 12 Avril 2021

le Président
 Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
 DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
 EPIC**

L'Envol - Place Jean Jaurès
 12110 CRANSAC-LES-THERMES
 Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
 Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
 Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).